**Syndicat National Force Ouvrière**
**des Finances Publiques**
**Section de la Mayenne**
DDFIP de la Mayenne
24 Allée de Cambrai
Téléphone : 06,73,88,42,71
fo.ddfip53@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/053/

**Compte rendu du CHSCT DU 11 Mai 2020**

Représentants institutionnels :
M. CUIEC (Président), Mme GUYOT (directrice adjointe) M LAMORLETTE (directeur Pôle Pilotage et Ressources), M OMIER (directeur PGF), Mme DELAUNAY (directrice PGP), Mme LEPAGE (RH), M LESAGE (AGENT DE PREVENTION), Mme GAUFFRE (Délégation des services sociaux)

Représentants du personnel (RP) : MME PIRON (FO) , M LOYANT (FO), MME BOTTIER (SF) , M LEMARECHAL (CFDT), MME MASSOLO (CGT), M ZOUALEG (CGT)

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

Premier CHSCT depuis la crise du covid-19 effectué ce 11 mai en présentiel suite à de nombreuses tentatives depuis le 7 mai en audio-conférence. Des problèmes techniques nous ont obligés à participer physiquement avec au maximum 2 représentants du personnel par organisation syndicale au lieu des 5 titulaires, 5 suppléants et experts appelés en règle général afin de respecter la distanciation sociale qui s'impose.

Lecture de la déclaration liminaire par notre section **F.O.- DGFIP** , que vous trouverez en pièce jointe.

Le président a commencé par remercier tous les agents qui ont participé au Plan de Continuation d'Activité (PCA) en remplissant les missions essentielles : le paiement des dépenses des collectivités, la mise en place du soutien aux entreprises, sauvegarder les dépôt des déclarations des notaires, et la gestion de la campagne impôt sur le revenu.

Il reconnaît que la période a été éprouvante et que les agents ont travaillé dans un contexte anxiogène avec une charge psychologique importante. La gestion de cette crise aura été abordée avec « humilité et pragmatisme » pour M. Cuiec. Il en sera de même pour le futur.

Ce CHSCT a siégé essentiellement en vue de la mise en place du plan de reprise d'activité ( PRA).

<u>Plan de reprise d'activité : PRA</u>
Les chefs de service avaient pour consigne de contacter chaque agent le jeudi 7 mai, afin d'évaluer, en fonction des missions, le potentiel des agents en présentiel, en télétravail, et ceux qui allaient rester en ASA. La reprise d'activité n'est prévue qu'à partir du 18 mai.
Cette date permet au chef de service d'effectuer une nouvelle organisation spatiale afin de mettre tous les agents en sécurité pour la reprise. Les chefs de service ont été sollicités sur l'aménagement des espaces de travail en respectant une distance d'un mètre cinquante entre chaque agent, et un espace dédié de 4 mètres carrés par agent.
Avant toute reprise d'activité, la direction, le BIL et/ou l'assistant de prévention, vont cette semaine vérifier le respect de toutes ces normes concernant la circulation des agents dans les services, le réaménagement du poste de travail., dans le respect des mesures de distanciation, en effectuant des visites sur chaque site.
En matière d'organisation du travail il est souhaitable de continuer à privilégier le télétravail et de continuer l'accueil du public sur rendez-vous téléphonique.
L'option (télétravail, présentiel) de la reprise d'activité se fera jusqu'au 10 juillet, date de la fin de la crise d'urgence sanitaire. Cette date limite est évolutive.
Les agents ayant des enfants scolarisés qui ne peuvent pas être accueillis par les établissements scolaires,

peuvent être maintenus en ASA jusqu'au 2 juin, après avoir fourni un justificatif de l'école. En cas d'accueil de leurs enfants partiellement par les établissements scolaires, l'agent peut cumuler ASA et présentiel (ou télétravail).
Les agents reconnus sensibles doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à la reprise de travail par leur médecin traitant.
Concernant le télétravail, les ordinateurs mis à disposition ne sont pas compatibles avec l'utilisation d'un double écran.
Sur les 101 télétravailleurs dans le cadre du PCA, 36 ans le sont pour raison de santé, d'éloignement du domicile, de garde d'enfants ou de soutien à la campagne impôt sur le revenu.
182 agents sont actuellement en ASA, dont 27 au titre « d'agent fragile » et 63 pour garde d'enfants.

**AUCUN AGENT NE PEUT REVENIR A SON POSTE SPONTANÉMENT.**

Campagne impôt sur le revenu :
Malgré le plan de reprise d'activité la réception des contribuables n'est toujours pas envisageable. Il faut absolument privilégier le rendez-vous téléphonique.
C'est seulement en cas de dossier complexe et de contre-appel a priori inefficace qu'un rendez-vous physique sera possible sur les 3 sites tout en respectant les gestes barrière.
Le rendez-vous sera assuré à un horaire précis, avec un seul contribuable, dans un local sécurisé vitré entre l'agent et le contribuable, chacun étant muni de masque. L'accès de ce contribuable, en cas d'affluence à l'extérieur, devra se faire par une porte d'accès différente de l'accueil normal.
30 parois hygiaphone en plexiglas sont en cours d'installation dans les guichets ou box susceptibles d'accueillir du public. Un film plastique sera posé sur les trous.
La fermeture au public de nos différents services est pour l'instant fixée au 10 juillet sauf précision contraire du directeur général.

Protections individuelles
Des masques seront donc mis à disposition de l'agent et du contribuable par le chef de service.
Pour information la direction a pu se procurer un nombre limité de masques : 2700 (jetables et utilisables 4 h maxi).
La distribution des masques et autre matériel de protection individuelle relève du préfet.
Un flacon de gel hydroalcoolique a été fourni à tous les agents.
Cinq totems (grand distributeurs) sont en commande. Ils seront mis en place dans les halls d'accueil des sites de Mayenne, Château-Gontier, Cambrai et Mc Donald (2 pour ce site).
Des lingettes de désinfection ont été mis à disposition des chefs de service.
Des produits de désinfection avec du papier absorbant seront mis à disposition dans chaque service ou par « marguerite » par le chef de service.
Concernant les visières, la direction est contre. Cela ne semble pas protéger suffisamment l'agent et oblige en complément, le port du masque.

Nettoyage des locaux :
Une société de nettoyage a été sollicitée afin d'effectuer quotidiennement dans les plus brefs délais :2 nettoyages (midi et soir) de tous les points de contact et un nettoyage de tous les sols en plus des prestations habituelles.
L'entreprise contactée n'a pas encore rendu sa réponse en raison de la difficulté de trouver du personne.

Budget du CHSCT
A ce jour toutes les formations ont un engagement juridique.
À la fin de l'état d'urgence, donc après le 10 juillet, il sera possible de connaître les formations susceptibles d'être maintenues selon l'évolution de la situation.
Une seule formation semble être réellement nécessaire : « 1er secours SST-recyclage » afin de conserver la validation de la formation initiale. La validité de la carte SST périmée courant 2020 semble prolongée jusqu'en fin d'année.

NRP :
Concernant le nouveau réseau de proximité, le directeur nous affirme qu'il est bien entendu suspendu.
Le dispositif sera mis à jour. Ainsi pas de fermeture de trésoreries au 1er septembre 2020.
Le report de ce NRP fera l'objet de nouvelles concertations.
Les agents de ces deux services n'ont donc pas à émettre de vœux de mutation.

Divers
À ce jour 2 grandes missions ne peuvent être effectuées : le contrôle fiscal et le recouvrement offensif. Les agents concernés sont à ce jour repositionnés sur d'autres missions, principalement la campagne d'impôt sur le revenu. Les géomètres : de nombreux travaux peuvent être réalisés au bureau, leur évitant actuellement de retourner sur le terrain. Pas de réception du public par les services des hypothèques et de l'enregistrement.

La DIRECCTE ne semble pas non plus vouloir à ce jour recevoir du public.

À compter du 18 mai, le badgeage redevient obligatoire. Des interrogations subsistent pour la pause-déjeuner car, en l'absence de service de restauration collective au moins (jusqu'au 25 mai pour le RIA de LAVAL), déjeuner sur un même lieu peut rendre difficile le respect des règles de distanciation. Il serait alors nécessaire de vérifier que tous les agents ne partent pas en même temps en pause déjeuner.

L'application de la réduction des 10 jours RTT est en suspens. Une téléconférence des directions en inter-région permettra l'homogénéisation de l'application de cette ordonnance.

L'actualisation du DUERP en et une démarche nationale. Les assistants de prévention s'accordent à valider l'ajout « du risque covid-19 ». La mise à jour de ce DUERP est reportée de 2020 à 2021 pour le reste.

Des capteurs mesurant la présence de radon avaient été mis en place. Les résultats seront transmis prochainement à la DDFIP.

L'abri-vélo sera livré la semaine prochaine sur le site Mc Donald (12 places).

Le blocage des portes coupe-feu par des chaises pose un problème de sécurité.

RPS : rappel de l'existence du dispositif de soutien psychologique. Il est possible de contacter Béatrice Fort, assistante sociale de la Délégation action sociale. Des agents isolés des services (maladie, ASA) ont été contactés par l'assistante sociale ou la direction.

**Il est rappelé que chacun doit assurer l'entretien de son poste de travail.**

**Respecter les gestes barrière au travail et à l'extérieur est essentiel pour protéger les autres et se protéger soi-même.**

Vos représentants du personnel FO FINANCES au CHSCT de la Mayenne: **Patricia Piron et Vincent Loyant**

Pour nous joindre :

BALF FO DGFIP 53 : fo.ddfip53@dgfip.finances.gouv.fr

FO la force syndicale DGFiP 53
Section de la Mayenne